COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE L'ELORN

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau 16 novembre 2012

L'an deux mille douze, le seize novembre, à quatorze heures trente, la Commission Locale de l'Eau du Sage de l'Elorn s'est réunie à la Maison des Services Publics 59, rue de Brest à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Thierry Fayret.

Membres présents :
- M. Thierry Fayret, président de la Commission Locale de l'Eau ;
- Mme Marie-Françoise Le Guen, Conseillère Générale ;
- M. François Collec, vice-président de la Commission Locale de l'Eau
- M. Joël Marchadour, conseiller régional ;
- M Pascal Inizan, conseiller municipal de Landerneau ;
- M. Jean-Claude Le Tyrant, maire de Daoulas ;
- M. Maxime Paul, conseiller municipal de Brest ;
- Mme. Geneviève Henry, conseillère municipale de Brest ;
- M. Patrick Le Hénaff, conseiller municipal d'Irvillac ;
- M. Louis Fagot, maire de Guimiliau ;
- M. Jean-François Kerbrat, Adjoint au maire de St Sauveur ;
- M. Lucien Cevaer ; Parc Naturel Régional d'Armorique ;
- M. Yvon Pinvidic, Chambre d'agriculture ;
- M. Jean-Yves Kermarrec, AAPPMA de l'Elorn ;
- M. Jean-Pierre Le Gall, Bretagne Vivante ;
- M. Marcel Coatanhay, UFC Que choisir ;
- M. Benoît Huot, Amis des Moulins du Finistère ;
- M. Le Préfet Maritime représenté par l'IEF Porte ;
- M. Stéphan Garot, Chef de la Mise 29 ;
- Mme Pascale Guéhennec, DDTM/DML ;
- M. Philippe Robert, ARS ;
- M. Philippe Seguin, AELB.

assistaient à la réunion :
- M. Jean-Pierre Prigent, Bmo ;
- M. Damien Verdeau, Eau du ponant ;
- Mme. Lucie Le Reun, Arcadis (projet FT Margot) ;
- M. Guillaume Conseil, Bma (projet Ft Margot) ;
- M. Aziz Ghazani, Bma (projet Lavallot Nord) ;
- M. Thomas Boursiquot, SAFEGE (projet Lavallot Nord) ;
- M. Hervé Guillou, Nexity (projet Messioual) ;
- M. Michel Lample, AME (projet Messioual) ;
- M. Bruno Monnier, Commune de Landerneau (projet STEP Landerneau) ;
- M. Arnaud Clugery, Eau et rivières de Bretagne ;
- M. Philippe Masquelier, animateur du SAGE de l'Elorn ;

étaient excusés :
- Mme Armelle Huruguen, Conseillère Générale ;
- M. Pierre Karleskind, conseiller régional ;
- Mr Claude Bervas, maire de Dirinon ; pouvoir à François Collec.
- M. Francis Estrabaud, Conseiller Général ;
- Mme. Paulette Dubois, conseillère municipale de Brest ; pouvoir à Thierry Fayret
- M. Yann-Fanch Kernéïs, conseiller municipal de Plouzané ;
- M. André Queffelec, conseiller municipal de Guipavas
- Mme Monique Le Bot, Conseillère municipale de Plougastel/Daoulas ;

- M. Michel le Bourdonnec, conseiller municipal du relecq-Kerhuon ;
- M. Henri Billon, vice-président de la Commission Locale de l'Eau ;
- M. Philippe Héraud, maire de Plouneventer ;
- Mme Pascale Bégoc, adjointe au maire de Sizun ;
- M. Hervé-Marie Pouliquen, CCI de Brest ;
- M. Pascal Crenn, FDSEA ;
- M. André Le Moigne, UDSEA ;
- M. Patrick Gouez , Eau et Rivières de Bretagne ;
- M. Emmanuel Kelberine ; comité local des pêches ;
- M. Hervé Ladurée ; Bretagne Truites ;
- M. Michel Diverres ; CRCBN ;
- M. Le Préfet de Bassin Loire-Bretagne ;
- M. Le Préfet du Finistère ;
- M. Le directeur, DREAL ;
- M. le directeur, IFREMER ;
- M. le délégué régional de l'ONEMA ;
- M. le Directeur, Parc Marin d'Iroise.

*

* *

Thierry Fayret souhaite la bienvenue aux membres de la CLE présents et propose de débuter la réunion par les avis demandés à la CLE.

- **Avis sur le projet de ZAC Fontaine Margot – commune de Brest**

Guillaume Conseil et Lucie Le Reun ont présenté, à l'aide d'un diaporama (voir en annexe), le projet de ZAC de la Fontaine Margot et, notamment, les dispositions prises pour respecter les préconisations du SAGE, en matières de gestion des eaux pluviales et de protection des zones humides.
Le projet présenté se déploie sur une superficie de 65.5 ha, et représente un potentiel de 1 800 logements, accompagnés de commerces et d'une zone d'activité de 2 ha.

Le projet intègre l'inventaire, la caractérisation et la protection des zones humides présentes.
Il est prévu d'impacter une surface de 695 m2 de zone humide, dans le cadre de l'élargissement obligatoire d'un chemin. Cette altération sera très largement compensée par la restauration de 17 800 m2 de zones humides dans le périmètre de la ZAC, actuellement drainée, exploitée en maïs, présentant des zones de dépôts de déchets et des tâches de plantes invasives.
Les zones humides seront gérées comme entités à part entière des espaces naturels de la ZAC.

La continuité du ruisseau du Vern sera restaurée dans le cadre du projet, au niveau du chemin de Menguen, ce qui améliorera, en même temps, son fonctionnement hydraulique.

Concernant les eaux pluviales, le projet prévoit une obligation d'infiltration partout où c'est possible.
Pour les eaux non infiltrées, 6 bassins de rétention sont prévus, respectant la règle de 3 l/s/ha en débit de fuite. Les bassins seront équipés de dispositifs de traitement des eaux et de vannes de confinement en cas de pollution.

Votes favorables : 17
Abstentions : 4
Votes défavorables : 0

La CLE émet un avis favorable au projet présenté.

Les associations s'étant abstenues ont souhaité expliquer leur position : cette abstention n'est pas liée au projet, mais à un souhait général, déjà exprimé, de connaître l'évolution passée et future de la consommation

d'espace, et donc de l'imperméabilisation (urbanisation, infrastructures…), sur le territoire du SAGE de l'Elorn, connaître les prévisions par territoire et les stratégies des agglomérations.
Ils s'abstiendront donc systématiquement sur des projets de ce type.

François Collec indique que dans le SCOT du Pays de Brest, cette question a été posée, ainsi que celle de la pérennité de l'agriculture. Il existe un indicateur de ce phénomène.

Philippe Masquelier propose d'inviter à une prochaine CLE les organismes chargés de l'urbanisme sur le territoire du SAGE, pour informer les membres de la CLE sur cette problématique.

- **Avis sur le projet de STEP – commune de Landerneau**

Bruno Monnier présente le projet de renforcement des capacités de transfert des eaux usées vers la STEP de Landerneau, et le projet de refonte totale de la station (voir en annexe).

Renforcement des postes de relevage du centre-ville et des conduites de refoulement, avec mise en place d'un bassin tampon de 2400 m3 sur la STEP.
Hypothèse retenue avec police de l'eau : traitement de 97 % des effluents sur l'année.
Renforcement hydraulique de la STEP avec ajout d'un traitement UV pour améliorer les performances d'abattement bactérien (objectif maxi : 1000 E. Coli/100 ml en sortie du traitement tertiaire).
La STEP sera équipée d'un procédé à boue activée en aération prolongée, traitement biologique de l'azote et physicochimique du phosphore (objectif 1mg/L).

Yvon Pinvidic s'étonne des dérogations de rejets qu'obtiennent les collectivités, alors que la tolérance est nulle pour les agriculteurs.
Il lui est répondu que les réseaux urbains sont beaucoup plus longs et difficiles à maîtriser que les réseaux privés, notamment à cause d'entrées d'eaux parasites par temps de pluie, qui peuvent occasionner des surdébits à la station.
Jean-Yves Kermarrec ajoute qu'il n'y a jamais eu de mortalité de poissons observée à l'aval de la STEP.
Il se demande pourquoi on doit remettre à niveau une station sommes toutes assez récente.
Pascal Inizan répond que la station a presque 20 ans (1994), que les normes règlementaires ont changé, qu'il faut répondre aux enjeux du SAGE et à l'augmentation des capacités en relation avec l'augmentation de la population desservie.

Votes favorables : 21
Abstentions : 0
Votes défavorables : 0

La CLE émet un avis favorable au projet.

- **Avis sur le projet de ZAC de Lavallot Nord – commune de Guipavas**

Aziz Ghazani et Thomas Boursiquot présentent le projet (voir en annexe) de 61.3 ha à vocation industrielle et artisanale, dont environ 40 ha à urbaniser (20 ha déjà urbanisés).
Ce projet se situe à l'amont des BVAEP du Costour et de la rivière de Guipavas, mais en dehors des périmètres de protection des captages..
Le projet impacte 150 m2 de zones humides (route) qui sera compensée par la restauration de plus de 300 m2 de zones humides remblayées (et cours d'eau busé) dans l'emprise de la ZAC.
Concernant les eaux pluviales, l'infiltration sera privilégiée.
Les eaux pluviales non infiltrées seront gérées quantitativement et qualitativement (mise en place d'un traitement des EP avant rejet = débourbeurs, décantation dans les bassins avec un volume mort dédié à la décantation, filtres plantés en aval) dans 4 bassins répartis dans la ZAC.

Jean-Pierre Le Gall demande que l'on puisse utiliser les bassins de rétention pour améliorer la biodiversité globale du site et demande ce qu'on fera de la décharge.

Aziz Ghazani répond que la partie située dans des emprises de bassins ou d'équipements sera traitée selon les règles en vigueur.

Arnaud Clugery demande pourquoi, dans le contexte actuel de récession, on a besoin d'aménager une nouvelle zone d'activité.
Jean-Yves Kermarrec ajoute qu'il y a beaucoup de bâtiments inoccupés sur le territoire du SAGE, que les entreprises se déplacent et laissent des friches industrielles parfois importantes. Il faudrait renaturer ces friches.
Aziz Ghazani répond que sur Bmo, le besoin de nouvelles surfaces d'activité est réel et important. Des entreprises se sont déjà positionnées sur ce secteur, même s'il lui faudra encore plusieurs années avant de voir le jour.

Votes favorables : 17
Abstentions : 4
Votes défavorables : 0

La CLE émet un avis favorable au projet.

- **Avis sur le projet de ZAC de Messioual – commune de Brest**

Hervé Guillou et Michel Lample présentent le projet (voir en annexe) qui s'étend sur 31 ha. 560 logements sont prévus.
Les zones humides présentes dans le périmètre de la ZAC seront entièrement préservées.
Une partie du territoire de cette ZAC se situe sur le BV de la prise d'eau de Kerléguer. Une grande vigilance a été apportée par les aménageurs pour que le projet prenne en compte cette proximité et minimise les risques.
La bonne capacité d'infiltration des sols permettra de préconiser en priorité l'infiltration des eaux de pluie.
Des ouvrages de gestion pour régulation quantitative et qualitative des eaux sont prévus (de la tranchée d'infiltration dirigée avec dépollution, aux bassins de rétention (4), aériens ou enterrés).
Des dispositions spécifiques en phase travaux seront prises pour préserver les ouvrages d'infiltration.
Jean-Yves Kermarrec demande quelle sera la distance de cette ZAC à l'unité d'incinération du Spernot.
Il est répondu qu'environ 500 m sépareront les 2.

Votes favorables : 17
Abstentions : 4
Votes défavorables : 0

La CLE émet un avis favorable au projet.

- **Avis sur les inventaires de zones humides réalisés sur les communes de Commana, Guimiliau, Lanneufret, Logonna-Daoulas, Pencran, Plouneventer, la Roche-Maurice, Saint Eloy, Saint Sauveur, Saint Servais et Saint Thonan**

15 inventaires ont été transmis à la CLE, pour avis, après approbation des conseils municipaux.
Les inventaires de Bmo sont en cours de validation, ils devraient être présentés à la CLE au premier trimestre 2013.
Le déroulement de la procédure a été globalement satisfaisant, selon la méthodologie arrêtée par la CLE.

Votes favorables : 21
Abstentions : 0
Votes défavorables : 0

La CLE valide ces inventaires de zones humides.

- **Point sur les cyanobactéries au Drennec**

Philippe Masquelier présente les résultats obtenus par l'ARS et le SBE cette année.

Les données de l'ARS remontent à 2003 : on observe un pic important en 2012, avec cependant un pourcentage e cyanophycées en baisse par rapport au sur le total de la flore algale dans le lac depuis quelques années.
Le caractère inhabituel du phénomène 2012 tient à la survenue d'un bloom en fin d'hiver et l'importance des teneurs en cyanophycées en fin d'été.
Le seuil d'alerte des 100 000 cellules/ml n'a cependant pas été dépassé (seuil de déclanchement des analyses de toxines et d'interdiction de toute activité).
Le SBE a débuté des analyses et recherche des corrélations avec les teneurs en nitrates et phosphates, les marnages du lac, les périodes de remplissage, la pluviométrie…
Il est à noter que les espèces trouvées en 2012 ne signent pas forcément une eutrophisation (ce ne sont pas des espèces habituellement trouvées lors de phénomènes importants d'eutrophisation), mais plutôt une évolution du milieu (transitoire ?).
Le SBE a lancé une étude et des suivis plus précis des nutriments et des blooms algaux, et lance une recherche des sources d'altération de la qualité du Mougau, affluent du lac du Drennec. Un travail sera mené sur ce basin en 2013.

Jean-Yves Kermarrec trouve très intéressant le travail engagé, qui sera l'occasion de voir ce qu'il se passe sur ce petit bassin. Il pense qu'il y a des situations anormales, sur le Mougau, mais aussi sur certains de ses affluents.
Il signale également un problème au niveau de Roudouder'ch sur l'Elorn, en amont du Drennec.
Il estime que 2012 est la première année de bloom visible. Jusque-là, on avait observé des proliférations de macroalgues, notamment dans l'anse du Mougau.
C'est la première fois qu'on a des prescriptions restrictives sur le lac, ce qui est mauvais pour l'économie locale

- **Point conchyliculture (SPANC et zones à enjeux sanitaires)**

Philippe Masquelier explique que le classement des zones conchylicoles du Finistère est en cours de révision. Il semble que la situation risque d'évoluer favorablement pour l'Elorn (retour à la classe B d'une zone qui avait été déclassée à la précédente révision) et déclassement en C de la Baie de Daoulas pour les coquillages fouisseurs.
Philippe Robert confirme que l'ARS estime qu'il faut déclasser cette zone, notamment parce que les palourdes (crues).sont consommées crues, et qu'il y a un risque pour la santé publique.
Philippe Masquelier répond qu'un gros travail est réalisé sur ce territoire, avec des actions sur l'agriculture (audits en cours), l'ANC (SPANC et aides financières aux points noirs de l'ANC) et l'assainissement collectif (nombreux projets en cours de réalisation ou d'étude sur le BV de la Mignonne).
Un déclassement risque de casser la bonne dynamique en cours.
NB : lors de la réunion qui s'est tenue le 7/12/12, la zone de la rivière de Daoulas a obtenu une dérogation et n'a donc pas été déclassée.

Philippe Masquelier propose de rédiger un courrier du Président de la CLE au Préfet du Finistère pour demander le classement en zone à enjeu environnemental, au titre de l'Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, qui permettrait d'améliorer le contrôle et d'imposer des travaux de mise en conformité des ANC non-conformes (voir en annexe)
Stéphane Garot indique qu'il faudra apporter la preuve de la plus-value de ce classement d'un point de vue environnemental sur les enjeux de conchyliculture (les périmètres de protection des prises d'eau et les zones de baignade ayant fait l'objet d'un profil sont automatiquement considérées comme zones à enjeu environnemental au titre de cet arrêté).

- **Questions diverses**

- Le tableau de bord du SAGE 2011 a été réalisé par Mathilde Parot, en service civique au SBE, et finalisé par Etienne Ranou, également en service civique, et sera prochainement présenté en CLE.

- Breizh Bocage : Philippe Masquelier présente un/ rapide point sur l'avancement de l'opération/
    - 17 km depuis 3 ans sur Irvillac

- 16 km en 2 ans sur rive droite Elorn.

Le plus souvent il s'agit de talus avec boisement. Une baisse des financements sera effective en 2013, qui nous obligera à réduire la toile, alors que l'opération a de plus en plus de succès.

- Prochain SDAGE 2016 : Philippe Masquelier a mis des documents à disposition des membres de la CLE, concernant une consultation des parties prenantes et du public par l'AELB du 30/11/12 au 30/04/12.
  Un questionnaire est à compléter en ligne sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr

  Il présente également une demande de l'AELB sur l'efficience des préconisations du SDAGE actuel (2010/2015). Le questionnaire sera transmis par mail aux membres de la CLE et devra être retourné à Philippe Masquelier d'ici la fin de l'année 2012.

- Groupe de travail sur la problématique de pollutions accidentelles / sécurisation des installations : Jean-Yves Kermarrec demande où en est la procédure. Thierry Fayret précise que le groupe de travail s'est déjà réuni en septembre et se réunira à nouveau en décembre. Ce groupe, piloté par Henri Billon, est très suivi par les organismes de conseil et d'accompagnement des éleveurs.
  Jean-Yves Kermarrec indique qu'à la demande de certaines associations, une réunion régionale sur les pollutions accidentelles s'est tenue à Carhaix le 19/10/12, organisée par la DREAL. Il regrette que les SAGE n'y aient pas été invités.

- Les associations réitèrent leur demande de rééquilibrage de la vice-présidence de la CLE, par la désignation d'un élu proche d'une agriculture « paysanne ». Thierry Fayret répond qu'il doit en rediscuter avec la personne concernée, et apportera une réponse à la prochaine CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, Thierry Fayret remercie les participants.

*

* *

Merci à Damien Verdeau pour la transmission de ses notes prises en CLE

Coordonnées de l'animateur du SAGE

Philippe MASQUELIER
Syndicat de Bassin de l'Elorn
Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS
Tel : 06 77 69 41 57 ***Fax : 02.98.25.93.53***
Courriel : sage.elorn@wanadoo.fr
Internet : http://www.syndicat-bassin-elorn.fr/